



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n° **DEL-2025-0322**

Objet : Budget principal – Décision modificative n° 02

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 47
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 27
Pour : 58
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

06 OCT, 2025

et publié le

06 OCT, 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 29 septembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 septembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne BERGER, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Martin GERBAUX, Frédéric GLAREY, André GONNET, Annick GUICHARD, Martine KOHLY, Sylvie LARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Isabelle CURT à Régine VILLARINO, Agnès DUPON à Olivier SALVETTI, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Mylène JACQUIN à Régine MILLET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Brigitte SORREL à Clément BONNET, Martine VENTURINI à Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le budget primitif 2025 du budget principal voté le 7 avril 2025,
Vu la décision modificative n° 1 votée le 30 juin 2025,
Vu l'ajustement des crédits nécessaires suite au transfert des 3 lieux multi-accueil de Saint-Martin-d'Uriage ❶,
Vu le montant des études faune, flore, climeau et du plan de gestion des zones (compte 617) ❷,
Vu le besoin en crédit pour couvrir le remboursement de l'étude sur les chutes de bloc (compte 62875), l'entretien des sentiers suite aux intempéries (compte 615231) et la communication réalisée pour les camps de base (compte 6236) ❸,
Vu le montant de la participation pour l'accueil de la Grande Odyssée pour Tous (compte 65888) ❹,
Vu l'amortissement des subventions reçues ❺,
Vu les besoins à couvrir en matière d'amortissement des immobilisations acquises sur l'exercice (application de la règle du prorata temporis) ❻,
Vu l'ajustement des crédits nécessaires pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de facturation de la Taxe de Séjour (compte 2051), le versement d'une subvention à TE38 (compte 20415342) et le paiement d'honoraires de géomètres dans le cadre de travaux d'aménagements (compte 2128) ❼,
Vu le calendrier des travaux sur le réseau d'assainissement dans la zone Actisère qui implique de transférer les crédits du compte 21532 au compte 2315 ❽,

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative n° 02 suivante au budget principal qui s'équilibre par une réduction des crédits aux comptes 2031, 2145 et 2313 et par une diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement :

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire			Section de fonctionnement					
			Dépenses			Recettes		
			BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
011/6042/HGSMU1/LMA	Achats de prestations de service		0,00 €	25 864,00 €	25 864,00 €			
011/6042/HGSMU2/LMA	Achats de prestations de service	❶	0,00 €	11 368,00 €	11 368,00 €			
011/6042/HGSMU3/LMA	Achats de prestations de service		0,00 €	6 074,00 €	6 074,00 €			
011/617/ETSTAT/MONTAGNE	Etudes		188 679,25 €	117 000,00 €	305 679,25 €			
011/617/TOURIS#/TOUR	Etudes	❷	0,00 €	8 532,17 €	8 532,17 €			
011/62875/TOURIS#/TOUR	Remboursement de frais aux communes		0,00 €	7 740,00 €	7 740,00 €			
011/615231/SENTIE/APN	Entretien réparation (sentiers)	❸	188 679,25 €	20 000,00 €	208 679,25 €			
011/6236/CDB/APN	Catalogues et imprimés		35 849,06 €	29 877,83 €	65 726,89 €			
65/65888/ATTRACTI/TOURISME	Autres participations	❹	47 400,00 €	13 200,00 €	60 600,00 €			
042/777/NA/DIV	Subventions transférées au compte de résultat	❺				310 000,00 €	80 000,00 €	390 000,00 €
042/6811/NA/DIV	Dotations aux amortissements	❻	11 872 800,00 €	300 000,00 €	12 172 800,00 €			
023/023/NA/DIV	Virement à la section d'investissement		5 905 488,47 €	-459 656,00 €	5 445 832,47 €			
TOTAUX				80 000,00 €			80 000,00 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire Le cas échéant : opération / AP,CP				Section d'investissement					
				Dépenses			Recettes		
				BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
042/13912/NA/DIV	Subventions transférées au compte de résultat	5		310 000,00 €	80 000,00 €	390 000,00 €			
040/28188/NA/DIV	Dotations aux amortissements	6					11 872 800,00 €	300 000,00 €	12 172 800,00 €
20/2051/OTI/TOUR/1430I	Concessions logiciels et droits similaires	7		0,00 €	3 960,00 €	3 960,00 €			
204/20415342/CDB/APN/1373O	Subvention d'équipements versées - EPL			0,00 €	41 000,00 €	41 000,00 €			
21/2128/TOURIS#/TOUR	Aménagement de terrain			0,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €			
21/21532/BOMBARDIER/ECO/1366O	Réseaux d'assainissement	8		1 593 000,00 €	-1 593 000,00 €	0,00 €			
23/2315/BOMBARDIER/ECO/1366O	Travaux en cours			0,00 €	1 593 000,00 €	1 593 000,00 €			
20/2031/CDB/APN/1373O	Etudes			190 488,40 €	-20 000,00 €	170 488,40 €			
21/2145/CDB/APN/1373O	Constructions sur sol d'autrui			884 694,79 €	-235 710,00 €	648 984,79 €			
23/2313/CTISV/PATADMIN	Constructions en cours			1 452 171,00 €	-43 306,00 €	1 408 865,00 €			
021/021/NA/DIV	Virement de la section de fonctionnement						5 905 488,47 €	-459 656,00 €	5 445 832,47 €
TOTAUX					-159 656,00 €			-159 656,00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 29 SEP. 2025

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

